SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVES SICAD

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BUREAU CENT	TRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN
REFERENCE : Arrêté du Ministre de	en date du
tel que modifié par l'arrêté en date	***************************************
	du)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques : (Société nationale de

l'exploitation et de distribution des eaux)

Domaine de la prestation: L'exploitation et la distribution des eaux

Objet de la prestation : Déplacement du compteur

CONDITIONS D'OBTENTION

- Propriété ou occupation ou jouissance du local

PIECES A FOURNIR

-Une demande sur un imprimé administratif ou sur un papier ordinaire au nom de chef du district territorialement compétent.

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
- Dépôt de la demande	L'abonné	
- Elaboration du devis	Le bureau des études	
- Information de l'abonné du	Le bureau des abonnés	15 jours à compter de la date de
montant à payer		dépôt de la demande
- Commande des fournitures	L'unité des travaux	21 jours à compter de la date de
nécessaires et exécution des travaux		paiement

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

SERVICE : Le district régional territorialement compétent relevant de la société nationale de l'exploitation et de distribution des eaux.

ADRESSE : Le siège du district concerné.

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

SERVICE : Le district régional territorialement compétent relevant de la société nationale de l'exploitation et de distribution des eaux.

ADRESSE: Le siège du district concerné.

DELAI D'OBTENTION DE LA PRESTATION

Cinq semaines à partir de la date de dépôt de la demande

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Décret n°73-515 du 30 Octobre 1973 portant approbation du règlement des abonnements à l'eau (l'article 15)
- -Manuel des procédures commerciales approuvé par la note de la direction générale n° 1145 du 11 Septembre 2000

ANNEXE Nº : 9/11 (nouveau)

ETABLIE EN: Novembre 2006